

# LA REGIE DU MONT-BLANC

366 route des Lacs  
 LES PRAZ  
 74400 CHAMONIX  
 Tel: 04.50.90.34.94  
 laregiedumont-blanc@orange.fr

# APPEL DE FONDS

**13004 MOUGIN Simone**

Immeuble : 05.01045

**LES ANCELLES**

174 Clos Des Ancelles  
 Route des Drus  
 74400 LES PRAZ DE CHAMONIX

**Mme MOUGIN Simone**

c/o BRENET Sylvain  
 12 rue du Magnoray  
 70000 ECHENOZ LE SEC

Chamonix, le 22/12/2023

Avance Trésorerie	Avance Prov.Art.18	Autres avances	Fonds travaux Alur
207.00		532.13	704.87

Page : 1

Charges par catégorie	A Répartir	Tantièmes	Total tant.	Votre Q/part	Ch. locatives	T.V.A.
<b>1ère PROVISION 01/01/2024 AU 31/03/2024</b>						
<b>Lot 0010 (Appartement Bat:B Eta:1)</b>						
CHARGES GENERALES	3498.50	61	1000	213.00		
CHARGES COMMUNES BAT. A&B	2131.00	66	1000	141.00		
CHARGES CHAUFFAGE VMC	4132.25	58	1000	240.00		
<b>Total du Lot 0010</b>				594.00		
<b>Lot 0038 (Parking Bat:A Eta:SS)</b>						
CHARGES GENERALES	3498.50	6	1000	21.00		
CHARGES COMMUNES BAT. A&B	2131.00	6	1000	13.00		
CHARGES GARAGES	163.75	1	17	10.00		
<b>Total du Lot 0038</b>				44.00		
<b>Lot 0049 (Parking)</b>						
CHARGES GENERALES	3498.50	2	1000	7.00		
<b>Total du Lot 0049</b>				7.00		
<b>Montant total porté sur votre compte</b>				645.00		

Charges locatives (pour les locaux d'habitation principaux) données à titre indicatif.

Réalisation TIMCI - Tél. : 04-93-88-50-52

**Art.10 du décret de 1967** : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une A.G. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine A.G. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette A.G. compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'A.G. est sollicitée en application de l'article "17-1 AA" de la loi du 10/07/1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7e et 8e du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art.25 de la loi du 10/07/1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.


**Consultation de vos comptes par internet :**  
 Connectez-vous sur [www.laregiedumont-blanc.com](http://www.laregiedumont-blanc.com)  
 Identifiant Internet : 050104513004, Mot de passe: M2H9H4UI  
**JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE ET TOUS NOS VOEUX POUR 2024 !**

Suite au verso ✨

DATE	LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	DEBIT	CREDIT
01/01/2023	Solde début d'exercice	0.00	
01/01/2023	1ère PROV. 010123-310323	578.00	
20/01/2023	Virement reçu le 20/01/2023 de MOUGIN SIMONE		578.00
01/04/2023	2ème PROV. 010423-300623	579.00	
08/04/2023	SOLDE CHARGES EXERCICE 2022		60.68
28/04/2023	Virement reçu le 28/04/2023 de BRENET		579.00
01/07/2023	Fonds Travaux ALUR 9.05%/BUDGET	75.99	
01/07/2023	3ème PROV. 010723-300923	777.00	
12/07/2023	Virement reçu le 12/07/2023 de BRENET		792.31
26/09/2023	Virement reçu le 26/09/2023 de BRENET		707.04
01/10/2023	Fonds Travaux ALUR 9.06%/BUDGET	62.04	
01/10/2023	4ème PROV. 011023-311223	645.00	
01/01/2024	1ère PROV. 010124-310324	645.00	
		<b>3362.03</b>	<b>2717.03</b>
	<b>MONTANT A PAYER</b>	<b>645.00</b>	

DOMICILIATION DE L'IMMEUBLE
<b>Titulaire :</b> SDC LES ANCELLES <b>Domiciliation :</b> SOCIETE GENERALE <b>Iban :</b> FR76-3000-3010-7500-0500-1411-688 <b>Bank Identification Code :</b> SOGEFRPP

REGLEMENT PAR CHEQUE OU PAR VIREMENT
-A régler dès réception

 Coupon à joindre à votre règlement -A régler dès réception <b>Réf: 05 01045 13004 (MOUGI)</b> <b>Montant: 645.00</b>
--